

## INSCRIPTION

La pré-inscription est OBLIGATOIRE.

Une fiche de pré-inscription est à remplir au début de chaque mois pour les présences du mois suivant et à renvoyer dans les meilleurs délais à la directrice du centre de loisirs ou au secrétariat du Pôle Petite Enfance.

***NB: les premières fiches reçues seront prioritaires***

Attention : En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons de prévenir par téléphone la Directrice le plus tôt possible.

Toute annulation d'inscription survenant dans un délai inférieur à 48 heures et non justifiée par un certificat médical sera facturée.

## RECOMMANDATIONS

- Pour l'inscription : un dossier est à constituer au centre de loisirs.

Un entretien préalable à la venue de l'enfant permet de faire connaissance et de visiter le centre.

- Lors de la venue de votre enfant, prévoir un sac marqué au nom de l'enfant comprenant une tenue complète de rechange, le doudou et couches pour la sieste si besoin.

- Pour tout régime alimentaire, prendre rendez-vous avec la Directrice du Centre de loisirs et fournir un certificat médical.

- Pour les sorties piscine, prévoir un maillot, une serviette, un bonnet de bain et un certificat médical de non contre-indication à la pratique de cette activité.

- Les activités/animations proposées sont susceptibles d'abîmer vêtements et chaussures : il est recommandé de privilégier les vieilles affaires.



VILLE DE MORLAIX

# Centre de loisirs La Ferme des Enfants

## Note d'information Tarifs et inscriptions 2011/2012

**Pour toute information complémentaire :**

Ferme des enfants ☎ 02.98.88.53.28  
Accueil Pôle Petite Enfance ☎ 02.98.15.27.89

11 rue Paul Gauguin - 29600 MORLAIX  
Fax : 02.98.15.27.82

Les familles domiciliées à Morlaix peuvent bénéficier d'un tarif dégressif pour le centre de loisirs « la Ferme des enfants » calculé en fonction de leurs ressources.

Un dossier est à constituer auprès du service enseignement accompagné des pièces justificatives avant le 16 septembre 2011, ou avant le 5 de chaque mois pour les nouveaux inscrits en cours d'année.

**Si la famille a déjà constitué un dossier de tarif dégressif pour la restauration scolaire ou la garderie périscolaire à la rentrée, celui-ci sera pris en compte pour le calcul du tarif centre de loisirs.**

### CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL : $QF = R/N$

R = correspond aux ressources mensuelles, allocations familiales comprises + ressources des enfants majeurs ou personnes à charge.

N = nombre de parts :

- 1 personne au foyer = 1 part
- Père ou mère déclarant vivre seul : 1 part supplémentaire

**Tout changement de situation** familiale ou professionnelle doit être signalé en Mairie dans les meilleurs délais.

### PAIEMENT

Une facture est adressée mensuellement aux familles. Elle est à régler à la Trésorerie Principale de Morlaix Municipale, Centre des finances publiques, Place du Pouliet à MORLAIX - ☎ 02.98.88.95.60

Les familles qui le souhaitent peuvent régler leur facture par prélèvement automatique et remplir l'autorisation de prélèvement correspondante disponible au secrétariat du Pôle Petite Enfance.

## TARIFS 2011/2012

Quotient Familial	Journée Complète *	$\frac{1}{2}$ Journée avec repas	$\frac{1}{2}$ Journée sans repas
Inférieur ou égal à 540	6,89 €	4,87 €	3,74 €
De 541 à 645	8,05 €	5,74 €	4,14 €
De 646 à 763	9,19 €	6,61 €	4,54 €
De 764 à 863	10,32 €	7,46 €	4,95 €
De 864 à 973	11,49 €	8,36 €	5,34 €
Supérieur ou égal à 973	12,63 €	9,19 €	5,74 €
Familles Morlaisiennes n'ayant pas fait de dossier	12,63 €	9,19 €	5,74 €
Familles résidant à l'extérieur de Morlaix	20,07 €	15,75 €	11,47 €

\* Toute présence dépassant 6 h sera comptée comme JOURNEE